

PRIX DE L'ABONNEMENT.
par trimestre,
Francs 44, pris au bureau.
Francs 43, franco à la poste.

LE POLITIQUE.

Les abonnements commencent à toutes les époques.
Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis.

SOMMAIRE. — Continuation des troubles aux États-Unis. — Nouvelles d'Espagne. — Explications relatives aux confiscations de livres. — Nouvelles expériences sur les puits Artésiens. — Clôture du congrès médical de Bruxelles. — Description du tableau de Wappers. — Désarmement en Autriche. — Nouvelles diverses.

ANGLETERRE.

Londres, le 29 septembre. — Une lettre particulière de Washington, 30 août, transmettes nouvelles suivantes :

Le gouvernement des États-Unis est effrayé et surtout honteux des voies de fait que multiplie la fureur anti-abolitionniste, et qui sont pires en Virginie qu'ailleurs. Sous ses yeux on foule aux pieds les lois, les constitutions, l'humanité; on attende à tous les droits, et il est dans l'impuissance de l'empêcher; et c'est le président et les siens qui ont couvé ce mal, d'où peut sortir maintenant la désorganisation totale de notre glorieuse république.

L'affaire de l'abolition rentrerait absolument dans la classe de celles qui ne regardent que les législatures particulières : cela ne finirait rien au point où en sont venues les conséquences. A propos des nègres et sous le prétexte de communication avec eux, de bonne volonté pour eux, de travaux en leur faveur, des citoyens des états sans nègres sont attaqués, chassés, outragés, tués tous les jours. Il faut que justice soit faite, et ceux qui voudraient annuler ces crimes ne le pourront point. Les états du nord veulent venger leurs concitoyens, abolitionnistes ou non; et s'il y a furie dans le sud, vous savez qu'il y a là rancune et opiniâtreté invincibles.

D'après les élections que l'on peut juger, certainement le congrès prochain sera encore plus abolitionniste que les précédents. Les états sans nègres étant en majorité de population, et une grande partie de citoyens honnêtes qui y voient clair ne voulant plus être de Jacksoniens, il y aura dans la chambre des représentants de la raison, de la vraie politique et de l'humanité. Mais en même temps qu'on y revient partout où ne souffle point le mauvais génie anti-abolitionniste, on fomenté une rébellion secrète entre les deux Carolines, la Géorgie, la Louisiane, Mississippi et Alabama, pour résister au congrès. Ces états, qui se touchent, ont les quatre cinquièmes de tous les nègres, et l'on doit craindre de leur part les extrémités les plus fâcheuses, quoiqu'ils eussent tout à perdre.

Quelques-uns des citoyens de New Hampshire et du Maine, chassés et pillés dans la Caroline du Nord, se sont pourvus devant la cour suprême, en vertu des articles 3 et 4 de la constitution. Mais elle ne pourra être utilement saisie que si les plaignans ont à présenter des témoignages suffisans.

FRANCE.

Paris, le 1^{er} octobre. — On lit dans le journal ministériel les nouvelles suivantes :

Une dépêche télégraphique de Bayonne, en date du 29, annonce les nominations suivantes publiées par la Gazette de Madrid en date du 20.

Mina est nommé capitaine-général de la Catalogne; Palafox, capitaine-général de l'Aragon; Espinosa de l'Andalousie et Quiroga de Grenade.

Une dépêche télégraphique de Perpignan, en date du 28, annonce que le 24 le brigadier Ayerve a battu près d'Olot 4,000 carlistes. Leur perte est évaluée à 200 hommes.

La junte de Barcelonne a déclaré qu'elle conserverait le pouvoir jusqu'à l'arrivée d'un capitaine-général qui ait sa confiance.

Des lettres de St-Sébastien parlent de la découverte d'une conspiration carliste qui aurait été déjouée par Jaureguy et ses chapelorins.

On parle d'un combat qui aurait eu lieu récemment entre Bilbao et Vittoria, et dans lequel les chrétiens auraient pris une revanche complète. Une division carliste, qui aurait voulu s'opposer à la marche d'Espeletta, aurait éprouvé de grandes pertes, s'étant trouvée pressée entre ce général et le général en chef Cordova.

Nous lisons dans le Courrier du Midi, sous la date de la frontière de Catalogne, 20 septembre :

« Les bataillons carlistes, qui avaient pénétré dans la Catalogne ont été défaits par une partie de la légion étrangère dans les environs d'Urgel. Les factieux n'ont pas tenu long temps contre les soldats aguerris en Afrique. Ils étaient d'ailleurs dépourvus de ressources; ils manquaient de pain et ne trouvaient aucune sympathie chez les Catalans, entièrement dominés par des passions opposées aux passions de l'absolutisme; aussi la désertion était-elle déjà grande parmi les soldats de l'expédition carliste; ils se rendaient volontairement par bandes de quinze ou vingt aux autorités de la reine, qui les faisaient désarmer »

Le Memorial bordelais publie en lieu et caractères apparens la note suivante :

« Nous apprenons positivement que les juntes qui formaient l'ancienne coronilla d'Aragon ont adressé à la reine régente (après avoir connu le changement du ministère) une

pétition pour exiger que le conseil du gouvernement créé par le testament de Ferdinand VII fût dissous, comme étant composé d'hommes suspects à la cause nationale. »

Le roi, la reine, madame Adélaïde, le duc d'Orléans, les princesses Marie et Clémentine, LL. MM. AA. le duc d'Aumale et le duc de Montpensier, sont partis à trois heures pour le château de Fontainebleau.

LL. MM. et la famille royale seront de retour après-demain dans la nuit.

Le Constitutionnel croit que l'excursion à Ramsgate du roi Léopold se rattache au mariage projeté entre Dona Maria et le prince de Saxe-Cobourg Gotha.

M. l'archevêque vient de refuser l'église de Notre-Dame au service qu'on voulait célébrer en l'honneur de Bellini, parce que la messe en musique qu'on prépare doit être chantée par des artistes profanes. On a objecté à M. de Quelen qu'au dernier Te Deum chanté à Notre-Dame. Les mêmes voix avaient été appelées à entonner le chant religieux d'actions de grâce. « Cela est possible, a-t-il répondu, mais en cette occasion j'aurais prêté l'église métropolitaine au roi, qui me l'avait demandée; Notre-Dame était pour une heure la chapelle royale; moi-même, en ce moment j'étais chez le roi, et n'avais point de contrôle sur ce qui se passait. »

Voici ce que répond le Journal de Paris au sujet des saisies de livres qui ont été signalées par plusieurs journaux, et contre lesquelles le Journal des Débats lui-même n'a pas ménagé le blâme :

« Plusieurs journaux ont parlé de la saisie de quelques ouvrages faite récemment à la requête du ministère public. Leurs assertions à ce sujet sont complètement inexactes, ainsi que les conséquences qu'ils en tirent. Ni le Contrat social, ni aucun ouvrage de philosophie bonne ou mauvaise, n'a été saisi. Des ouvrages obscènes, ou condamnés sous tous les régimes, ont seuls été saisis, en vertu des jugemens qui en ont défendu l'exposition et la vente publique, et dont le parquet, dans cette occasion comme déjà à plusieurs reprises, n'a fait que surveiller l'exécution. Du reste, aucun homme sensé ne peut un moment supposer que le gouvernement ait entrepris de faire la guerre aux grands écrivains du dernier siècle, et aux ouvrages qui ont depuis longtemps circulé et continueront de circuler en pleine liberté. »

Le Journal des Débats, tout en approuvant l'intention qui a présidé à la rédaction de l'article du Journal de Paris, sur les saisies de livres, se plaint qu'il ne s'explique pas plus clairement, et continue à blâmer le ministère de cet acte, qu'il considère comme un pas vers une réaction qui pourrait devenir fatale au pouvoir.

Quant au Moniteur du commerce, cet autre organe ministériel, il continue à soutenir l'opportunité de cette mesure, et consacre aujourd'hui trois colonnes à réfuter les argumens du Journal des Débats. Il cite en outre à son appui un article de la Gazette de France, à laquelle il prodigue les plus grands éloges. Il est impossible, d'ailleurs, de proclamer avec plus de franchise l'excellence de la restauration et de ses actes.

On trouve ce qui suit dans le compte rendu d'une séance de l'académie des sciences :

M. Héricart de Thury adresse quelques détails sur les résultats d'un forage qui a été exécuté par M. Mulot dans une propriété de M. Debassins de Richemont, à Congé sur-le-Cher, département d'Indre-et-Loire.

En 21 jours, M. Mulot était arrivé à 210 pieds de profondeur dans la craie, d'où il obtenait 600 litres d'eau à la minute.

A 375 pieds, il a fait jaillir des grès verts une source donnant 1,000 litres à la minute.

A 390 pieds, une nouvelle nappe d'eau a été atteinte et donnait 2,500 litres à la minute; enfin, ayant percé plus loin, on a obtenu un véritable torrent, qui vomit plus de 4,000 litres d'eau et de sable vert à la minute.

Cette quantité, remarque M. Arago, équivaut à plus de 6,000 mètres cubes par vingt-quatre heures; ainsi un seul puits artésien donne par jour deux fois plus d'eau que la rivière de Bièvre n'en fournit à Paris dans le même espace de temps.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 2 OCTOBRE.

LL. MM. seront de retour de Ramsgate à Bruxelles, le 7 octobre.

Un banquet offert par M. Meeus-Vandermaelen, auquel est due l'idée de convoquer un congrès médical à Bruxelles, a réuni la plupart des membres de cette assemblée. La plus franche cordialité a régné pendant le repas. Plusieurs toasts ont été portés. M. Meeus-Vandermaelen a proposé le toast suivant : « Messieurs, l'union fait la force dans les sciences comme en politique. Le vœu que je forme est que tous les savans distingués qui exercent l'art de guérir, centralisent leurs nobles travaux. Je désire contribuer à faire atteindre ce but utile. Puisse le concours de toutes les volontés fonder une école qui représente la nationalité belge ! Que l'esprit de coterie ou de province s'efface dans le sentiment commun de cette nationalité à laquelle vous devez bientôt d'entrer dans l'alliance européenne des savans, comme corps et non plus comme individus. Que nos sciences et nos arts soient nôtres avant tout; et nous-mêmes, messieurs, sachons ne pas être de Gand, de Liège ou de Bruxelles, mais soyons tous de Belgique. Je porte un toast au Roi et à la patrie ! »

Ces paroles ont provoqué les plus vifs applaudissemens. M. Marinus a proposé un toast à M. Ph. Vandermaelen fondateur de l'établissement géographique, qui s'est empressé de mettre ses salons à la disposition du congrès pour la tenue des séances. « Puisse le nom de notre respectable hôte, a ajouté M. Marinus, être environné de tout l'éclat que lui méritent les sacrifices nombreux qu'il a faits pour le progrès des sciences; qu'il demeure associé à ceux des premiers membres du congrès médical belge ! »

Le même convive a proposé un toast aux savans étrangers présens à la réunion.

M. Julien (de Paris), président du banquet, a répondu à ce toast et en a proposé un à l'avenir et aux utiles résultats des congrès scientifiques qui, en rapprochant et réunissant les hommes éclairés, rendent à la civilisation morale et intellectuelle des services semblables à ceux que rendent les chemins de fer à la civilisation physique et industrielle.

M. Seutin a proposé un toast à MM. Meeus-Vandermaelen et Marinus, qui ont tous les deux travaillé à réunir le premier congrès médical belge.

Tous ces toasts ont été vivement applaudis.

La foule continue à se rendre au Musée pour voir le beau tableau qu'y expose M. Wappers. L'artiste qui doit la juste célébrité dont il jouit au tableau du Bourgmestre de Leyde, exposé en 1831, ne s'est pas montré moins habile dans la composition et l'exécution de celui-ci. L'expression des figures, parmi lesquelles on reconnaît les portraits de plusieurs personnages qui ont figuré dans la révolution, est frappante. Cependant, il est des connaisseurs qui préfèrent beaucoup sous ce rapport le premier tableau; mais peut-être n'ont-ils pas réfléchi que dans la représentation d'un magistrat parlant au peuple qui n'a cessé d'obéir aux autorités, il pouvait y avoir cette unité de sujet qui fait reconnaître de prime abord les intentions de l'artiste et la vérité de l'expression, tandis que dans celle du peuple qui entend pour la première fois la voix de l'autorité après avoir combattu pendant quatre jours sans chefs, il doit régner une confusion et une diversité de sentimens qui ne permettent pas cette unité. C'est ce que M. Wappers a fort bien rendu dans les divers groupes dont se compose son tableau. Quant au dessin et au coloris, c'est toujours la même pureté que l'on remarque dans toutes les œuvres de l'artiste.

Voici le sujet choisi par le peintre. L'armée hollandaise est entrée depuis la veille à Bruxelles et se maintient dans le Parc où les braves volontaires de la capitale et de Liège, malgré héroïques efforts, n'ont pu parvenir à la déloger. Cette résistance accout l'enthousiasme Bellieux des citoyens. Le gouvernement provisoire vient de publier une proclamation adressée aux habitans de Bruxelles pour entretenir leur ardent courage et annoncer l'arrivée de nombreux volontaires.

La scène se passe sur la Grand-Place. Un volontaire, le fusil en bandoulière, monté sur la plate-forme du réverbère qui occupe le centre de la place, montre la proclamation à des citoyens armés qui se pressent autour de lui. Près de lui flotte un drapeau tricolore qu'un vieux patriote de 90 ans baise avec respect et attendrissement. Au dessous, sur le premier plan, un vieillard assis sur une des marches du réverbère, tient entre ses bras son fils qu'une balle vient d'atteindre à la poitrine. Une femme jeune et belle, penchée sur le mourant, essaye d'arrêter le sang qui s'écoule de la plaie; un jeune homme dont les traits expriment la plus profonde douleur, est accablé du coup fatal qui lui enlève son frère. A droite et sur le même plan est un homme du peuple, un marchand ferrant, ouvrier robuste et nerveux, aux bras nus, à la

poitrine découverte, qui jure de combattre pour son pays et repoussé de la main sa femme qui cherche en vain à l'entraîner loin du lieu du danger.

A gauche une troupe de combattans est en marche pour se rendre au combat.

Plus loin est un cavalier, vêtu d'une redingote de velour noir, vivement ému par cet imposant spectacle d'un peuple qui se lève en armes pour défendre sa liberté; sa figure et son attitude expriment la résolution et l'enthousiasme. Près de lui des hommes et des femmes soulèvent des pavés et forment des barricades, comme le prescrit la proclamation du gouvernement.

Hier, dans *Angelo*, un incident a légèrement troublé la représentation. La lampe pleine d'esprit de vin, de *Thibé*, est tombée; la flamme s'est élevée contre la brillante décoration de la chambre gothique, et pendant un moment des dames se sont levées, croyant que le feu allait aussi dévorer le Théâtre-Royal, comme s'il n'y avait pas une Providence pour notre bonne ville! Cette Providence s'est manifestée mercredi par l'organe de Mme. Dorval, qui, au moment où elle allait se coucher, oubliant son rôle un seul instant, s'est jetée sur l'incendie naissant et l'a étouffé sous le manteau de son amant. De longs bravos ont récompensé cette présence d'esprit; et après une minute la pièce a continué de marcher.

LIEGE, LE 2 OCTOBRE.

BULLETIN.

Les feuilles de Paris et de Londres nous ont révélé quelques faits qui mettent hors de contestation l'existence du désaccord de la France et de l'Angleterre au sujet de l'Espagne. Le cabinet des Tuileries voulait, comme on sait, intervenir dans la Péninsule, afin de protéger à la fois, le trône de la reine Isabelle contre les agitateurs et contre les armes de don Carlos. Le gouvernement espagnol, serait alors demeuré maître de son action, et il aurait pu travailler régulièrement aux réformes qu'appelle la situation du pays. Aujourd'hui c'est entre deux insurrections que la nation espagnole devra procéder à la régénération de son état social.

Le cabinet anglais a, comme on sait aussi, repoussé les projets de la France, et il semble vouloir se borner, par l'envoi de quelques troupes auxiliaires, à garantir la Péninsule des dangers de la restauration de l'absolutisme, abandonnant du reste la nation à elle-même pour tout ce qui concerne son organisation intérieure.

Les causes de ce dissentiment des hommes d'état placés au timon des affaires à Londres et à Paris, tiennent aux nécessités de leur position. En France, c'est contre le débordement de la démocratie qu'il a fallu faire résistance; c'est contre ses assauts que le pouvoir a eu à se défendre; c'est elle enfin qui a fait tous les dangers de la France depuis cinq ans. En Angleterre, au contraire, c'est contre l'influence d'une aristocratie puissante que les hommes gouvernementaux sont obligés de lutter. Là tous les dangers sont dans la résistance de la chambre des pairs aux justes prétentions de la réforme et si la tranquillité et l'ordre sont compromis au sein de l'empire britannique, la faute en est toute entière à cette même aristocratie.

Dans une telle position, il est évident que les hommes d'état de l'Angleterre doivent appeler de tous leurs vœux l'affaiblissement du principe aristocratique si puissant chez eux; il leur faut chercher à contrebalancer son influence; et l'établissement d'institutions populaires sur le continent, est un des moyens qui doivent les conduire au but. M. de Mendizabal ne s'en est point caché, c'est sur l'Angleterre qu'il veut régler la marche de son gouvernement.

La politique extérieure du cabinet anglais a ses périls. L'Espagne est-elle assez avancée pour qu'on puisse espérer que le pouvoir demeure aux mains de la classe moyenne? Sera-t-il possible d'arrêter le torrent populaire? Le temps nous l'apprendra.

M. de Mendizabal ne parvient point à former son ministère, et une armée de révoltés marche sur Madrid avec le dessein avoué d'y proclamer la constitution de 1812. On a vu hier que les premières troupes envoyées contre ces rebelles, ont passé de leur côté et qu'elles sont aujourd'hui sous les ordres de Las Navas, qui était arrivé à 35 lieues de Madrid. Le général Quiroga avait été envoyé au devant d'eux. Les nouvelles de ce jour ne nous ont rien appris sur les résultats de sa mission. (V. Paris.)

L'attention publique est aujourd'hui tournée vers Kalisch et Tœplitz. On a pu voir dans notre n° d'hier que le camp Prusso Russe était levé, et que chacun, comme on dit, allait rentrer chez soi. Les rois seuls sont demeurés, et ils sont en présence. On cherche curieusement à soulever un coin du voile mystérieux qui couvre leurs délibérations; mais les journaux placés le plus près des lieux et du pouvoir, en sont eux-mêmes réduits à des conjectures. Nous avons déjà dit que la plupart croyaient

qu'une pensée de paix présidait aux conférences de Tœplitz, et en effet il faut bien qu'il en soit ainsi: les rois ne portent plus dans les plis de leurs manteaux la paix ou la guerre: ils subissent aussi le joug de l'opinion, et qui oserait dire qu'elle n'est point en Europe contraire à la guerre? L'empereur d'Autriche lui-même semble le plus disposé à s'y soumettre. Il revient de toute part qu'il diminue ses armées. Un journal l'avait porté hier, un autre l'annonce encore aujourd'hui. (V. plus bas.)

Un journal annonce qu'il sera formé à Liège une école vétérinaire.

Le *Vaderland* dément le bruit qui a couru que M. J. B. d'Hane serait appelé au gouvernement de la Flandre orientale.

Un arrêté royal du 26 septembre autorise la transaction conclue provisoirement entre la commission administrative des hospices de Liège et le baron Van den Steen de Jehay, et la demoiselle Van den Steen, sa sœur, au sujet de la délivrance de legs fait à ces établissemens par feu le baron de Trappé.

On écrit de Vienne, le 27 septembre:

« Nous apprenons d'une source qui mérite toute confiance que l'empereur Ferdinand a adressé avant d'arriver à Tœplitz (on dit de Marienbad), une lettre autographe au président du conseil de guerre autrique, comte de Hardegg, par laquelle il recommande au conseil de guerre autrique de faire une réduction dans l'armée et d'ordonner un déplacement. Dans l'armée active en Italie il sera faite une réduction de quatre régimens, qui rentreront en Autriche, et les compagnies des autres régimens seront réduites, au lieu de 200 hommes à 160 qu'elles comptent maintenant. Probablement aussi toute la *landwehr* sera dissoute. Cette mesure, démontrant clairement la politique pacifique de l'Autriche, rendra possible une économie de plusieurs millions, et elle est d'autant plus importante que l'empereur l'a ordonnée avant de se réunir à ses alliés. En Prusse, il sera également effectué une réduction dans l'armée, immédiatement après le retour du roi. Les conférences de Tœplitz auront lieu dans le sens le plus pacifique, et le maintien de la paix reste, comme toujours, le premier but du congrès. Aujourd'hui, l'archiduc Charles est parti pour Tœplitz avec toute sa famille.

(*Mercur de Souabe*.)

Voici ce que dit un journal de Bruxelles des exercices de la fameuse jument *Blanche* de M. Laurent Franconi:

« *Blanche* a fumé, fait des armes, walsé, fait la statue, elle a tiré le canon; elle a monté et descendu en avant et à reculons les nombreuses marches d'un perron élevé pour elle sur le théâtre, et quand pour clore ses exercices de la soirée, elle s'est élancée sur ce même perron, et y est restée plusieurs minutes, au milieu d'un bruyant feu d'artifice sans donner le moindre signe de frayeur, il eût été impossible de ne pas rendre hommage par ses applaudissemens, à l'habileté et à la patience qu'il a fallu à M. Franconi pour obtenir ces étonnans résultats. »

On écrit de Kalisch, le 22 septembre: « Le régiment des musulmans avait invité les monarches à un thé, mais au lieu de thé on buvait du champagne. Les toasts furent bus avec des cris tellement sauvages que plusieurs des hauts personnages furent saisis de frayeur. »

Il existe en Cornouailles des machines à vapeur de la force de deux cents chevaux. Il en existe une à Londres qui n'est pas moins digne d'admiration; elle est à haute pression, toute d'argent, et tient avec sa chaudière sur une pièce de vingt sous. Un dé à coudre sert à la mettre à l'abri des intempéries de l'air. Cette machine se meut, sa chaudière contient assez d'eau pour lui donner le mouvement pendant cinq minutes; et il ne faut pas désespérer de voir un jour des pendules ou des montres mues par une machine à vapeur.

Nous avons pris dans un journal étranger les lignes qu'on vient de lire. Pour croire à l'existence de la machine extraordinaire dont elles font mention, nous voudrions la voir.

On écrit de Flessingue, 28 septembre: « Hier un pigeon qui s'était arrêté quelque temps sur le toit d'une maison, entra dans une fenêtre du salon des malades de la garnison. Épuisé par la fatigue et la faim, il se laissa prendre facilement, et l'on trouva lié sous sa queue un petit morceau de papier coupé d'un journal anglais et contenant la cote des fonds de la bourse de Londres du 23 septembre. Ce postillon ailé, probablement destiné pour Anvers, aura sans doute été poursuivi par un oiseau de proie et aura dévié de son chemin. »

Séance publique du conseil de régence de Liège, mardi prochain, 6 octobre, à 5 heures du soir.

TAXE DU PAIN A LIÈGE du 3 octobre.

Pain de seigle, 49 centimes
Pain moitié seigle et moitié froment, 30 c.
Pain dit de ménage, 43 c.

ANNONCES.

Dimanche prochain, on JETTERA des ROUES de DINDONS à MA CAMPAGNE, faubourg Ste. Walbuge.

HUITRES anglaises, chez TART, derrière l'Hôtel-de-Ville.

BODSON,

COIFFEUR ET MARCHAND PARFUMEUR,
RUE DE LA RÉGENCE, N° 685 ET 686,

A l'honneur d'informer de son DÉPART pour PARIS. — QUARTIER indépendant à LOUER avec un côté de boutique.

VENTE

DE

PENDULES, CANDELABRES ET AUTRES OBJETS.

JEUDI 8 OCTOBRE, 2 heures de relevée il sera procédé en l'étude et pour le ministère de M^e RENOZ notaire à la VENTE aux ENCHÈRES d'une belle COLLECTION de PENDULES, CANDELABRES, quelques beaux MEUBLES D'ACAJOU, un CHRIST magnifique etc., etc. 316

Les 8 et 9 présent mois, aux neuf heures du matin, il sera procédé au Couvent des Clarisses, situé rue des Clarisses, à Liège, à la VENTE PUBLIQUE du MOBILIER dudit Couvent, consistant en quantité de Tableaux, entre autres des antiques, un Bénitier en marbre, Autels, des Bancs d'église, Batterie de cuisine en cuivre et en fer, Litière, grands Bacs à beurre en pierre, Bois de Lit, Armoires, Tables, Cellules, ces derniers objets en chêne très sec et sans sculpture, pouvant servir aux ébénistes, et quantité d'autres objets trop long à détailler. Argent comptant.

Les CREANCIERS de feu la dame veuve MOMMERTZ, en son vivant limonadière, rue Saint-Etienne, à Liège, sont invités à se trouver samedi dix courant, aux 9 heures du matin, munis de leurs titres, au bureau de la justice des cantons sud et ouest, rue Mont-St-Martin, audit Liège. 314

LUNDI cinq courant, aux deux heures de l'après midi, continuation de la VENTE des VINS de toutes qualités et LIQUEURS, en la maison qu'occupait la dame veuve Mommertz, rue Saint-Etienne près Saint-Denis à Liège. 325

JEUDI 8 OCTOBRE 1835, à 10 heures, ON VENDRA définitivement et sans aucune réserve, en l'étude du notaire PAQUE,

DEUX MAISONS,

sises à Liège, l'une rue du Pont d'Avroy, n° 532, d'une largeur d'environ six mètres.

Et l'autre, rue d'Amay, n° 644, d'une superficie de 120 mètres. Aux conditions que l'on peut voir chez le notaire. 298

LIBRAIRIE DE J. A. LATOUR, A LIÈGE.

NOMENCLATURE ALPHABÉTIQUE DES VILLES, BOURGS, VILLAGES, HAMEAUX et MAISONS ISOLÉES de la province de Liège; avec l'indication du ressort dont dépend chaque localité, tant sous le rapport judiciaire et hypothécaire, que sous celui administratif; suivie de notices sommaires sur les RIVIÈRES, les RUISSEAUX et les ROUTES dans la province; par L. J. DESPA, chef de division au gouvernement provincial.

Un vol. in-8° de 442 pages 4 fr. 80. 324

A LOUER un beau JARDIN situé aux Weines, s'adresser à M. RENOZ notaire à Liège rue d'Amay n° 653. 317

Les deux FERMES avec quartier de maître et quatrevingt-cinq bonniers de prairies, terres et bois, situées à Fourn St-Martin, canton d'Abel, qui devaient être vendues devant le notaire BIAR, le 2 octobre courant, n'ayant pas été adjugées seront ré-occupées incessamment; entretiens on pourra traiter de gré à gré.

Il sera accordé de grandes facilités pour le paiement. S'adresser audit notaire BIAR, rue Vinave d'ile, n° 43 à Liège.

On DEMANDE une INSTITUTRICE pour continuer pendant deux à trois ans l'éducation d'une jeune personne habitant la campagne. Elle recevrait, outre la table et le logement, des émolumens proportionnés à ses connaissances. 319

S'adresser rue Féronstrée, n° 588.

A LOUER un BEAU QUARTIER indépendant, en face de la Halle, rue St-Severin, n° 697. 47

CHAR A-BANCS-BIROUCHEPTE neuf à VENDRE, rue Basse-Sauvenère, n° 829. 329

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

POUR FAVORISER L'INDUSTRIE NATIONALE.

ADMINISTRATION DES FORÊTS. 5^e maîtrise.

On donne avis que la VENTE des COUPES de TAILLIS de l'ordinaire 1836, au bois de Val St-Lambert, province de Liège, et dans la forêt de Harre, province de Luxembourg, aura lieu le LUNDI 5 OCTOBRE 1835, à 11 heures précises du matin, dans une des salles du palais de justice à Liège, pardevant M. le notaire DUSART.

S'adresser pour plus amples renseignements et pour obtenir des exemplaires de l'affiche, à Liège, en l'étude du notaire prénommé, et à St. Trond au bureau du maître particulier des forêts. 320

INSTITUT D'ÉDUCATION,
Établi à Liège, place derrière St.-Paul, n° 515,
SOUS LA DIRECTION DE M. J. F. FRENAY.

L'instruction donnée dans cet établissement a principalement pour but de préparer les élèves aux études universitaires, et de les former à la science commerciale, dans toute son étendue.

LA RENTRÉE des classes aura lieu, lundi 5 octobre, immédiatement après la messe du Saint-Esprit, qui sera célébrée à 8 heures, à l'église primaire de St.-Jacques.

Le 8 OCTOBRE 1835, à une heure après midi, au domicile du sieur Jean Thomas LACROIX, cabaretier et tailleur, près l'église de Saive, les administrateurs de la commune de Saive, canton de Fléron, VENDRONT au rabais les TRAVAUX et FOURNITURES à faire 1° pour construire une salle d'école et dépendances dans une grange et dans un étable; 2° pour démolir en partie un bâtiment du presbytère et le reconstruire à neuf, dépenses estimées à plus de 3,000 francs.

Aux conditions dont on peut dès maintenant prendre connaissance en l'étude du notaire MONFELT, résidant au dit Saive, et chez M. le curé du même lieu. 280

A VENDRE une ACTION dans une des bonnes exploitations aux environs de Liège.
Cette exploitation est en plein rapport.
S'adresser au notaire MOXHON. 182

A VENDRE des encadrements de pierre de taille, deux cuves et refroidissoir de brasserie et 4 couples de persiennes. S'adresser chez J. SOHY, aîné, rue de la Cathédrale, n° 65.

A LOUER pour en jouir dès-à-présent, une bonne MAISON sise rue Hocheporte, n° 94. S'adresser à M. VIGOUREUX, avoué, rue St.-Séverin à Liège, n° 714. 308

VENTE D'IMMEUBLES,
SIS AU CENTRE
DU VILLAGE DE HENRI-CHAPELLE.

Le lundi 12 OCTOBRE 1835, à 2 heures de relevée, à l'Hôtel de la Paix, chez Waucumont, à Herve, le notaire HALLEUX, de Botrice, exposera en VENTE publique les IMMEUBLES suivants:

1° Une FERME, consistant en maison, bâtiments d'exploitation, étables, écurie, grange, le tout couvert en ardoises, avec environ 10 bonniers métriques de prairies et terres.

2° Une autre joignant la précédente, consistant en maison d'habitation, étable, grange, le tout couvert en ardoises, avec environ 10 bonniers métriques de prairies et terres. Ces deux fermes peuvent être réunies en une seule et sont avantageusement situées pour le commerce.

S'adresser au soussigné, HALLEUX, notaire. 268

VENTE
POUR
SORTIR DE L'INDIVISION.

LE LUNDI 12 OCTOBRE courant, à 3 heures de l'après-midi, au domicile de M. Gilles Joseph Dujardin, boulanger à Herstal, le notaire COURARD, dudit lieu, exposera en VENTE PUBLIQUE, en deux lots, et dernier enchérisseur:

1° Une belle et solide MAISON, propre à tout commerce, portant le n° 140, avec un bâtiment assez vaste par derrière et jardin à la suite, contenant 5 perches 40 aunes environ, situées faubourg St.-Léonard, à Liège, joignant à Lambert Boy et à Nicolas Namotte.

Et 2° Un vignoble, avec une pièce de terre au-dessus, formant un seul ensemble, situé en MORINNE, audit Liège, mesurant 13 perches 8 aunes, tenant aux sieurs Guillaume Lovinfosse et à Dollin.

Les titres de propriétés et conditions de la vente soit à voir en l'étude du notaire susdit. 327

VENTE
DE
BOIS SCIÉS A AHIN,
CHEZ STASSART.

Le 14 OCTOBRE 1835, à une heure de relevée, il sera VENDU dans le chantier du sieur Stassart à Ahin, à la recette du notaire LOUMAYE:

250 mille pieds de BOIS SCIÉS, consistant en planches, fongues, quartiers doubles et simples, depuis 6 jusqu'à 20 pieds, posselets, wéres, terrasses et marchés de chêne, planches et lattes de bois blancs.

A six mois de crédit. 325

VENTE
SANS FACULTÉ DE SURENCHÈRE,
D'UNE BELLE MAISON,
SISE A LIÈGE, DERRIÈRE LE PALAIS.

Le 19 OCTOBRE 1835, à trois heures de relevée, il sera procédé par le ministère de M. GILKINET, notaire à Liège, en son étude, rue Féron-trée, n° 588, à la VENTE aux enchères, d'une BELLE MAISON en bon état et propre au commerce, sise à Liège, rue derrière le Palais, n° 74, se composant d'un rez de chaussée, deux étages, cour avec pompe, 2 belles caves, grand magasin au fond de la cour propre à y établir un atelier, jardin ensuite planté d'arbres fruitiers en pleins rapports.

S'adresser audit M. GILKINET pour connaître les clauses et conditions de la vente. 318

UNE SERVANTE peut se présenter, faubourg St.-Gilles n° 276.

VENTE
D'UNE
SUPERBE PROPRIÉTÉ,
AU PERY.

Le MARDI 6 OCTOBRE 1835, à 10 heures du matin, il sera procédé par le ministère de M. MOXHON, notaire, en son étude, rue Hors-Château, n° 482, à la VENTE par licitation d'une SUPERBE PROPRIÉTÉ, située à Liège, au Pery.

Cette propriété, qui domine les vallées de la Meuse et de l'Ourte, toute la ville et ses environs, jouit des plus belles vues du pays, et forme un séjour des plus agréables.

Elle est libre de charges; elle se compose d'une habitation élégante, ayant:

Au rez de chaussée, vestibule, salon, salle à manger, cuisine, etc.;

Au premier, quatre chambres, un cabinet et salle de bains, Au second, chambres de domestiques et greniers.

Cette maison a, en outre, caves, souterrains, pompes, grandes citernes, lavoir, fournil, buanderie, pigeonnier, volière avec jet d'eau, belvédère, remise, écurie, fournil, cour et porte cochère, donnant sur le chemin du Pery à la citadelle.

Cette propriété se compose en outre de deux grands jardins en terrasse, avec allées, bosquets et massifs, d'une contenance de 25 perches, ornés de berceaux, statues, pyramides, colonnes, et garnis d'arbres fruitiers en plein rapport, et de plantes et arbustes de toute espèce, le tout dans le meilleur état.

On peut arriver à cette propriété, avec chevaux et voitures, par le chemin du Pery; elle a en outre accès à la rue Pierreuse, et de l'autre côté à la rue Hors-Château, par la rue des Urselines.

Cette propriété est à voir tous les jours, de 10 à 4 heures; s'adresser à cet effet, du côté du Pery, chez le sieur BOUSSARD, cabaretier, et du côté des Urselines, à la maison même.

On peut prendre connaissance des titres et conditions de la vente chez ledit notaire MOXHON. 241

VENTE
D'UNE
MAISON ET D'UNE RENTE.

M. DUSART, notaire à Liège, fait savoir que, le jeudi 22 OCTOBRE 1835, à trois heures, il VENDRA aux enchères en vertu de jugement, en son étude, rue Féron-trée, savoir:

1er lot Une maison, n° 460, rue Hors-Château, faisant le coin de la rue de la Rose.

2e lot Une rente de 54 francs 33 centimes, due par M. Jean Joseph Melard, négociant, à Ougrée.

S'adresser, pour connaître les conditions, en l'étude dudit notaire, ou en celle de M. VIGOUREUX, avoué, rue Saint-Séverin. 283

ADJUDICATION
DES
USINES ET MOULINS,
DE LONGDOZ.

Le 5 OCTOBRE 1835, dix heures du matin, il sera procédé par le ministère de M. BERTRAND, notaire à Liège, en son étude place St.-Pierre, à la vente aux enchères publiques, des IMMEUBLES dont le détail suit:

Premier lot.
Une FORGE avec four à réverbère, à pudler ou à affiner le fer, deux marteaux et deux feux; une maison assez spacieuse, magasins, écuries, verger, une pièce de terre et une petite maison vis-à-vis de l'établissement n° 290.

Deuxième lot.
Un MOULIN à farine, avec maison, écurie et deux petits vergers, connu sous le nom de Grand Moulin à Longdoz, monté de 4 couples de meules, dont 2 couples à fin-blanc, produisant une farine aussi belle que celle que l'on obtient des moulins à vapeur.

Ces deux établissements sont situés dans le site le plus beau, près de la Boverie, faisant partie du faubourg d'Amersœur, de la ville de Liège, bien près des ponts que l'on construit sur la Meuse et sur l'Ourte et très rapprochés de la nouvelle route royale de Liège à Verviers, Spa et l'Allemagne.

Outre la facilité des transports par terre, ces établissements jouissent de la navigation tant de la Meuse que de l'Ourte.

S'adresser audit M. BERTRAND, notaire, pour connaître ses charges et conditions de la vente. 202

VENTE
DE
BOIS TAILLIS.

Le MARDI 13 OCTOBRE 1835, à 10 heures du matin, M. le baron de MOFFARTS-ROSEN, fera exposer en VENTE par le ministère de M. GUENAI, chez le sieur Gilles Bodson, à Auhoud, commune de Clermont, les coupes de TAILLIS suivantes; SAVOIR:

La COUPE DU BOIS D'ILE, contenant 3 hectares 58 ares, divisée en 4 portions, prise à côté de la coupe exploitée en 1834.

Le TAILLIS DU PLANTE dit d'Elle Terre-en-Trou, situé près d'Auhoud, contenant 78 perches, divisé en six portions.

La COUPE DU BOIS de la Troque, prise au-dessus de la coupe exploitée en 1835, contenant 4 hectares 20 ares, divisée en 4 portions.

Et une autre COUPE dans le bois de la Troque, prise du côté de Fagnet, joignant le semis de sapins, contenant 2 hectares 28 ares, divisée en 5 portions.

A CREDIT, sous bonne caution. 310

VENTE
DE
BIENS RURAUX,
SITUÉS EN LA COMMUNE DE MAGNÉE.

Lundi 26 OCTOBRE 1835, à 10 heures du matin, il sera procédé par le ministère et en l'étude de M. LAMBINON, notaire, à Liège, sise près de l'Hôtel de Ville, n° 1002, à la VENTE aux enchères publiques des IMMEUBLES suivants, savoir:

1° Une MAISON, cour, étable de vaches, bâtiment et dépendances, avec une verge grande dix petites environ de verger y contigu, situés au hameau de Magnée.

2° Une pièce de terre de dix verges grandes, sise en Wautister, tenant à Gathoye, Spirlet, Widar et autres.

3° Une idem de douze verges grandes, en lieu dit Château abouissant à Mercher, Gathoye et autres.

4° Une idem de quatre verges grandes, sise en Wautister, tenant à Mélon, Spirlet et autres.

5° Une idem de seize verges grandes, située au Grand-Champ, joignant à Verviers, Gathoye et autres.

6° Et une idem de onze verges grandes, située dessous le Mont, tenant à Vestur et autres.

S'adresser au notaire LAMBINON pour connaître les conditions de la vente et les titres de propriété. 320

VENTE PAR LICITATION
D'UNE MAISON,
SITUÉE RUE DU CHATRE,
OUTRE-MEUSE A LIÈGE.

VENDREDI 16 OCTOBRE 1835, à deux heures de relevée, M. LAMBINON, notaire à ce commis, exposera en VENTE, au plus offrant, par devant M. OPHOVEN, juge de paix des cantons Nord et Est de la ville de Liège, en son bureau, sis rue Neuve, derrière le Palais:

UNE MAISON, cotée n° 425, composée de trois pièces au rez de chaussée, cour, bâtiment de derrière et dépendances. S'adresser à M. le juge de paix susdit et au notaire LAMBINON, pour avoir communication des conditions. 324

RÉEXPOSITION EN VENTE
DE DEUX
MAISONS DE COMMERCE,

Dont les adjudications n'ont point été confirmées.

MARDI, 13 OCTOBRE 1835, à 2 heures de relevée, il sera procédé par devant M. le juge de paix OPHOVEN, en son bureau, sis rue Neuve, derrière le Palais à Liège, par le ministère de M. LAMBINON, à ce délégué, à la VENTE publique de DEUX MAISONS DE COMMERCE, situées à Liège, l'une rue sur la Batte, n° 1099, et l'autre sur les Foulons, n° 1067.

Aux conditions à voir au bureau de M. le juge de paix susdit et en l'étude du notaire LAMBINON, près de l'hôtel de ville.

RÉADJUDICATION DÉFINITIVE,
PAR SUITE DE SURENCHÈRES.

LUNDI 12 OCTOBRE 1835, à 3 heures de relevée, M. LAMBINON, notaire, résidant à Liège, réexposera en VENTE définitive, au plus offrant et dernier enchérisseur, en son étude, sise près de l'Hôtel de Ville, à la requête des héritiers de Gilles ROMAIN, les IMMEUBLES suivants:

1° Une maison, étable et dépendances, avec une demi-verge grande de jardin, situés à Longdoz, commune de Liège, sur la mise à prix de 2,100 francs, montant de la surenchère.

2° Et une verge grande et demie de cottillage, situé à proximité des immeubles qui précèdent, sur la mise à prix de 882 francs, résultat des surenchères.

Ces objets sont placés à peu de distance de la nouvelle route. S'adresser audit M. LAMBINON, pour plus amples renseignements. 323

ADJUDICATION
D'UNE BELLE
PROPRIÉTÉ RURALE.

Le 27 OCTOBRE 1835, à 2 heures de relevée, il sera procédé par le ministère de M. BERTRAND, notaire à Liège, en son étude, place Saint-Pierre, à la VENTE publique d'une jolie MAISON DE CAMPAGNE, avec remise, écurie, jardin, bois, bosquet, étangs et un corps de ferme et bâtiments propres à son exploitation, en très bon état, avec jardins, prés, terres et plusieurs petites habitations, le tout d'une contenance de 30 bonniers métriques, situé à Dolembreux, près de Beaufays, commune de Sprimont, à trois lieues de la ville de Liège, dans un site charmant.

Cette VENTE présente toute sûreté et grande facilité pour le paiement du prix. S'adresser audit M. BERTRAND, notaire. 266

VENTE
DE
15 VERGES DE TERRES
SITUÉES A FLÉMALLE.

En l'étude de M. BERTRAND, notaire à Liège, il sera VENDU aux enchères publiques, le 13 octobre 1835, à 2 heures.

1° Une PIÈCE de TERRE labourable, contenant 15 verges grandes, située en lieu dit Bois de Mont, commune de Flémalle Grande, exploitée par Henri Lemaye.

2° Et une RENTE d'un muid épeautre, due par Lemaye et Nilis, en vertu d'un bail à rente reconnue par titre nouvel. 265

A VENDRE,

DEUX FERMES, bâtimens d'habitation et d'exploitation, jardins et plusieurs prairies en dépendant, contenant 14 bonniers 82 perches 35 aunes, situées dans les communes de Henri Chapelle et Baelen, à proximité de la route de fer proposée, détenues par Barthelemi Toussaint.

Aussi, 70.000 FRANCS de CAPITAUX en différens textes, bien hypothéqués et dus par des débiteurs domiciliés dans les communes de Battice, Aabel, Henri-Chapelle, Montzen et environs.

S'adresser pour les prix et conditions, en l'étude de M^e OPHOVEN, notaire, au Haut Tiège, à Herve. 252

A VENDRE une FERME, dite à la cour de Julemont, composée de bâtimens d'habitation et d'exploitation en très bon état, jardins, plusieurs vastes prairies bien arborées, terres, tous fonds de 1^{re} et 2^e classes, contenant quarante neuf bonniers, située en la commune de Julemont et environs, canton d'Aabel, joignant à la levée qui conduit de Battice à Maestricht, occupée par le sieur Dalcken.

Cette propriété présente les plus grands avantages et par la beauté et la solidité de ses bâtimens, dont une partie pourrait être appropriée pour un quartier de maître et par la facilité de culture des prairies, dont plusieurs joignent la nouvelle route et qui toutes, conservent l'eau nécessaire à abreuver les bestiaux.

S'adresser pour les prix et conditions, en l'étude de M^e OPHOVEN, notaire, au Haut Tiège, à Herve. 254

MERCREDI 7 OCTOBRE 1835, à deux heures, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M^e OPHOVEN, notaire à Herve, à la VENTE aux enchères d'une MAISON, fournil, bâtimens d'exploitation, jardin, deux prairies bien arborées, contenant un bonnier 79 perches 45 aunes, située en lieu dit Noblehay, commune de Bolland, joignant à MM. le comte de Lannoy, de Lognay, de Lassaulx et au chemin appartenant à Jean Jos. Fraikin.

S'adresser à M^e OPHOVEN, à Herve. 255

FERME A LOUER,

POUR

LE 1^{er} MAI 1836.

JEUDI 8 OCTOBRE 1835, dix heures du matin, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M^e OPHOVEN, notaire à Herve, à la location au plus offrant, d'une belle FERME avec jardins, vingt six bonniers de prairies et neuf de terres arables, située en lieu dit Hauregard, commune de Battice, occupée par M. Hardy.

S'adresser pour les conditions, en l'étude dudit M^e OPHOVEN, à Herve. 253

VENTE PAR LICITATION, AVEC GRANDES FACILITÉS POUR LE PAIEMENT DU PRIX

LE MARDI 6 OCTOBRE 1835, à 10 heures du matin, il sera procédé par le ministère de M^e MOXHON, notaire à Liège, en son étude, rue Hors-Château, n^o 482, à la VENTE aux enchères des IMMEUBLES suivans :

Premier lot.

Une BELLE ET GRANDE MAISON, à 5 étages, propre à tout commerce, ayant pièces sur la rue et sur la cour, bâtiment derrière, etc., sise à Liège, rue Féronstrée, n^o 822, vis-à-vis de l'Aigle noir.

Deuxième lot.

UNE FERME avec 5 bonniers métriques 56 perches 45 aunes (6 bonniers 7 verges grandes 43 petites, de terres et prairies, située à Chefneux, commune de Cheratte.

Ces immeubles sont libres de charges.

S'adresser, pour connaître les titres et conditions, audit notaire MOXHON. 265

A VENDRE

UNE VASTE PAPETERIE avec MAISON de maître, étables, écuries, remise, fournil, grange, tous neufs en bon état et couverts en ardoises, jardins, vergers, bosquet et huit bonniers de terre à labour.

Cette superbe propriété, d'origine patrimoniale, est située à Marchin, dans la vallée du Hoyoux, à une demi-lieue de la Meuse et de Huy, sur la route projetée de Huy à Terwagne et d'un accès très facile.

La papeterie comprend cinq cuves, trois cylindres et généralement tous les ustensiles et mécaniques nécessaires à fabriquer des papiers de toutes qualités.

La grandeur des bâtimens, la chute d'eau qui est de plus de quinze pieds, la rendent propre à être augmentée du double et à une papeterie à la mécanique sans nouvelle batisse, et jouissant en entier de la rivière du Hoyoux qui ne gèle et ne tarit jamais, l'on pourrait y faire d'autres établissemens.

Il y a de grandes facilités de paiement. — S'adresser à M^e ANSIAUX, avoué licencié, à Huy, ou au notaire PAQUE, à Liège. 299

AVIS POUR SURENCHÉRIR.

M^e DUSART, notaire à Liège, fait savoir que par acte qu'il a reçu le 21 septembre 1835, la belle PROPRIÉTÉ PATRIMONIALE DE HAUREGARD, commune de la Reid, a été adjugée moyennant la somme de quatre-vingt-dix-huit mille francs et qu'on peut dans la quinzaine de la vente surenchérir d'un vingtième, en en faisant la déclaration au bas du procès-verbal d'adjudication.

Cette propriété consiste en un château, bosquets, jardins, prairies, trois fermes, bois, carrières, four à chaux, etc., d'une contenance total de cent cinquante-un hectares quatre-vingt-deux ares.

Elle est d'un accès facile, dans un site agréable, à une lieue de Spa, 2 de Verviers, 5 de Liège.

Elle ne sera pas éloignée du chemin de fer et la nouvelle route de Theux à Montjardin et Aywaille passera à proximité. Au moyen de ces communications, ce vaste domaine sera susceptible de grandes améliorations et on peut dire que toutes les propriétés de l'endroit doubleront de valeur.

Les revenus sont évalués 5264 frs. 39 c. Les fermages des fermes sont les mêmes qu'anciennement.

S'adresser audit M^e DUSART, notaire. 266

VENTE

D'UNE

GRANDE ET BELLE PROPRIÉTÉ

(Avec baisse de 1/3 des mises à prix primitives)

SITUÉE A LIÈGE, QUAI D'AVROI, n^o 621.

Le JEUDI 15 OCTOBRE 1835, à trois heures après midi, M^e BERTRAND, notaire à Liège, exposera en VENTE, au plus offrant et dernier enchérisseur, en son étude, place St-Pierre, n^o 871 :

Une GRANDE ET BELLE PROPRIÉTÉ, jouissant de la plus belle vue, composée de plusieurs corps de logis, servant d'habitation, de huit bâtimens de fabrique, écuries, remises, selleries, buchers, manège, grands magasins, caves, quatre cours et un vaste jardin, clos de murs, le tout formant un ensemble d'une superficie de 859 mètres carrés, située à Liège, quai d'Avroi, n^o 621, joignant par derrière à la rue Jonckeu, et par de vant au quai.

Par sa situation avantageuse, à proximité de la Meuse, du nouveau pont, du chemin de fer, et de sa communication un chemin du grand Jonckeu, cet immeuble est propre à tout établissement et réuni en outre les agrémens de la ville et de la campagne.

Pouvant être divisée en plusieurs parties, sans rien diminuer de ses avantages, agrémens et valeur, il en sera formé 4 lots, qui seront vendus séparément et réuni ensuite en un seul ou plusieurs lots au gré des amateurs.

Le premier lot comprendra les bâtimens d'habitation avec 2742 mètres de jardin y compris l'emplacement des bâtimens et cour.

Le second lot sera composé des bâtimens de fabrique, magasins, cours, remises, écurie, manège, et 2529 mètres en jardin.

Le troisième lot sera composé d'un grand bâtiment au fond du jardin servant de magasins, ayant 35 mètres de longueur sur 11 mètres de largeur, avec 1908 mètres de jardin aboutissant à ladite rue Grand-Jonckeu.

Le quatrième lot sera composé d'un jardin de la contenance de 1414 mètres, joignant également à la rue du Grand-Jonckeu.

Il y a toute sûreté pour acquérir et de grandes facilités pour le paiement.

Le plan de la propriété est déposé en l'étude dudit M^e BERTRAND, notaire, qui donnera les renseignemens nécessaires. 245

TERRAINS ET MAISON,

A

VENDRE PAR LICITATION,

SIS

A LONGDOZ, COMMUNE DE LIEGE,

PRÈS

LE NOUVEAU PONT DE LA BOVERIE.

LUNDI, 5 OCTOBRE 1835 à dix heures du matin, au bureau de la justice de paix du canton de l'Est de la ville de Liège, rue derrière le Palais, n^o 443, M^e PARMENTIER, notaire à Liège, procédera en vertu de jugement, à la VENTE publique, aux enchères, des BIENS dont la désignation suit :

Premier lot.

Une MAISON avec FABRIQUE de POTERIE, n^o 282, sise vis-à-vis du biez du moulin à tan, à Longdoz, consistant en deux pièces au rez de chaussée, vestibule, pompe, chaudière, étables, magasin, quatre pièces à feu aux 1^{er} et 2^e étages, plusieurs greniers, cave, grande cour, où il se trouve deux séchoirs et un four à tuiles et poterie. Le tout ne formant qu'un ensemble et mesurant en superficie 5 perches 77 aunes.

Une PIÈCE DE JARDIN potager, sise en lieu dit : *E'lo Brassine*, contenant 6 perches 41 aunes, ou une verge grande dix petites.

Les IMMEUBLES ci-dessus sont occupés et exploités par le sieur Arnold Moëst, en vertu d'un bail notarié qui finira le 25 décembre 1835.

Deuxième lot.

Une PIÈCE DE JARDIN potager, sise au même lieu et séparée de la précédente par un sentier, contenant 5 perches 28 aunes ou 1 verge grande 4 petites, aboutissant à la ruelle des Foulons et à un sentier.

Troisième lot.

UNE AUTRE PARCELLE, aussi de jardin potager, sise au même lieu, contenant 18 perches 68 aunes, ou 4 verges grandes cinq petites, tenant à la même ruelle et audit sentier.

Quatrième lot.

UNE AUTRE PIÈCE DE JARDIN POTAGER, sise en lieu dit : derrière la maison Conrardy, contenant 33 perches 20 aunes ou 7 verges grandes 45 petites, aboutissant au chemin des Mauvais Chevaux et à la ruelle des Foulons.

Cinquième lot.

UNE PIÈCE DE PRÉ, sise sur l'île de Longdoz, fermée par deux branches de la rivière d'ouste, contenant 6 perches 54 aunes ou 1 verge grande 11 petites.

Les pièces de fonds, reprises aux 2^e, 3^e, 4^e et 5^e lots sont exploitées par les sieurs Denis Francon et situées audit Longdoz.

Sixième Lot.

UNE PIÈCE DE HOUBLONNIÈRE, sise en lieu dit : *Cornillon*, au bas de la Chartreuse, contenant 9 perches 94 aunes ou 2 verges grandes 5 petites.

Cette dernière pièce est tenue en location par L. J. Declaye.

Ces terrains sont très avantageusement situés par leur proximité du pont de la Boverie sur la Meuse et de la grande et nouvelle route de Liège à la barrière de la *Bonne Femme*, à Grivegnée, se dirigeant sur Chaudfontaine, Spa, Verviers et l'Allemagne.

Ils offrent un emplacement fort convenable pour y bâtir, soit des habitations, soit des fabriques ou ateliers ; le quartier de Longdoz étant destiné par sa position favorable et la facilité des communications à devenir très fréquent et l'un des plus beaux faubourgs de la ville de Liège.

S'adresser pour prendre communication du plan, des titres et des clauses et conditions de la vente, en l'étude dudit notaire PARMENTIER. 264

DURINGERS KURGEBAUDE,

AUX BAINS DE WIESBADE,

UNE LIEUE DE MAYENCE.

Les Actions originales de la Vente par Actions des Etablissements de plaisance et de conversation, dits DURINGERS KURGEBAUDE aux Bains de Wiesbade renommés dans toute l'Europe, et dont le premier tirage est fixé au 29 DECEMBRE 1835, se distribuent à raison de FRANCS 20 la pièce et sur CINQ prises ensemble la SIXIÈME gratis avec Prospectus et Dessin.

Pour tout ce qui concerne cette Vente s'adresser directement à

L'Administration générale de
LÉOPOLD DEUTZ et Cie.,
Banquiers à Mayence s. l. Rhin

BOURSES.

PARIS, LE 1^{er} OCTOBRE.

FONDS PUBLICS.	COURS précédent.	COURS DU JOUR.
Cinq pour cent, comptant	108 10	108 15
fin courant	000 00	108 55
Trois pour cent, comptant	81 00	81 25
fin courant	00 00	81 55
Naples. Cert. Falc. compt	00 00	98 75
fin courant	00 00	98 05
Espagne. Empr. royal, compt	31 00	32 3/4
fin cour.	00 00	00 00
Rente perp. 5 p. c. compt	31 1/4	32 1/4
fin cour.	00 00	00 00
3 p. c. compt	00 00	20 1/2
fin cour.	00 00	00 00
Cortès, compt	30 1/2	00 00
fin cour.	00 00	00 00
Coupons cortès	47 1/2	18 00
Bette différée	13 1/4	13 3/4
Emprunt Guebhard	39 5/8	40 00
Rome. Rs. 5 p. c. compt	000 00	103 00
fin cour.	000 00	000 00
Belgique. Empr. 1834, compt	103 1/2	103 1/2
fin cour.	000 00	00 00
Banque de Belgique	00 00	000 00

AMSTERDAM, LE 1^{er} OCTOBRE.

Dette active	54 7 1/2	Rente Française	00 00
différée	0 00/100	Métalliques	99 5/8
Billet de chance	24 1/4	Russie, H. et C.	104 00
Syndic. d'amor.	94 1/2	Esp. rente perp.	00 00
3 1/2	00 00	Naples falconnet	92 00
Soc. de comm.	414 1/4	Bresiliens	86 3/8

ANVERS, LE 2 OCTOBRE.

CHANGES.

	COURTS JOURS	DEUX MOIS.	TROIS MOIS.
Amsterdam	1/2 0/0 perte P		
Rotterdam	5/8 0/0 perte P		
Paris p ^r fr. 100	fl. 47 3/8	fl. 47	A 46 7/8
Lond. p ^r Estr.	fl. 12 1/3 3/4	fl. 12 05	A
Hamb. p ^r 40 MB	35 5/16	35 1/8	35 0/100
Bruxelles	1/4 0/0 p.		
Gaud	1/4 0/0 p.		

FONDS PUBLICS.

FONDS.	INT.	COURS.	FONDS.	INT.	COURS.
VILLE D'ANVERS.			BRÉSIL.	5 1/2	P
Dette act.	5	104 3/4	E. à L. 1824		A
différ.	43		ESPAGNE.	5	
BELGIQUE.			B Guebh.	5	
Emp. 48 m.	5	101	R. P. à Am	5	301 1/8 30 7/8 A
A. B. 1835			Emp. 1834		40 à 41 A
Ac de la B.			Dette diff.		13 1/4 A
HOLLANDE.			Cortès à P		28 1/4 à 29 A
Dette act.	4 1/2		à L.		28 1/4 à 29 A
Rte remb.	2 1/2	88 1/4 A et 99	lito Coup		
AUTRICHE.			NAPLES.		
Métalliq	5	103 0/0	Cert. Falc.	5	92 0/0
Lots fl. 100	254		ÉTAT-ROM.		
fl. 250	4	418	Levée 1832	5	101 A
fl. 500	4	702	An. 1834	5	
POLOGNE.					
Lots fl. 300		122 0/0 P			

BRUXELLES, LE 2 OCTOBRE.

Em. R., finct. 100 3/4 A 100 7/8	Naples	00 0/0
p ^r 1 moi. 000 0/0 dt t	Rome	10 0/0
Dette active	Bres. Rothsc. 85 5/8	
E. de 1832	E. Ardo. 1835. 40 1/2	
Act. Soc. Gén.	Emp. Guebh. 31 3/4	P
S. de c. de cv.	P. à Amst. 30 1/2 31 30 7/8 P	
Banq. de Belg.	Fin cour.	00 0/0
S. dn c. de S. O (11 A 11 1/2 P)	D. différée	43 3/4
S. Haus-Fourn.	Cortès à Par. 00 0/0	
Banq. fonc	à Londr. 29 0/0	P
S. du Cha. Flenu.	Coup. Cortès.	00 0/0
Gal-Rus. ad. Br.		
Dette act. H. l.		
Syndic. d'amort.		
Lostr. av. coup.		
inscript.		
Métalliques		

CHANGES.

Amsterdam	112 1/2	P
Londres ct.	12 15 0/0	
2 mois.	12 08 3/4	
Paris	118 av.	

VIENNE, LE 23 SEPTEMBRE.

Métalliques, 102 5/16 0. — Actions de la banque 1328.

H. Lignac, imp. du Journal, rue du Pot-d'Or, n^o 622, à Liège